



Séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le 27 juin 2024 à 19 h, au centre Primevère, situé au 2391, rue Principale, Sainte-Élisabeth.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée ouverte à 19 h.

Les membres du conseil présents sont : madame Diane Lavallée, messieurs Benoit Desrochers, François-Henri Lafarge, Pierre Coutu et Serge Perreault formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Louis Bérard.

Le siège numéro 6 est vacant.

Madame Audrey Parent, secrétaire-réceptionniste, est aussi présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2. CONFORMITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le maire atteste de la conformité de l'avis de convocation remis à chaque élu le 21 juin 2024 conformément à l'article 156 du Code municipal.

L'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire ne pouvant pas être différent de l'avis de convocation, sauf en présence de tous les élus et sur approbation unanime.

ORDRE DU JOUR

POUR LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 JUIN 2024

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. CONFORMITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

3. MANDAT POUR PROMESSE DE CESSION ET AUTORISATION DE SIGNATURE AU NOTAIRE AU BÉNÉFICE DU CISSSL

4. AUTORISATION DE SIGNATURE AU NOTAIRE POUR L'ACQUISITION DU RÉSERVOIR GADOURY

5. PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE - REPORTÉ À UNE SÉANCE ULTÉRIEUR

6.1 Avis d'application du droit de retrait face au règlement 192 de la MRC D'AUTRAY
Reporté

6.2 Mandat pour finaliser l'entente avec la municipalité de Saint-Félix-de-Valois
Reporté

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-06-127



3. Autorisation de signature de la promesse de cession et autorisation de signature au notaire au bénéfice du CISSSL

2024-06-128

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est propriétaire du lot situé entre l'école Émelie-Caron et la future maison des aînés ;

CONSIDÉRANT QUE ce lot était auparavant une route qui a maintenant été déclassée ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité établira une servitude au destinataire pour ses besoins futurs en canalisation sur ce lot ;

Il est proposé par François-Henry Lafarge et appuyé par Serge Perreault de mandater monsieur le maire Louis Bérard, en son absence monsieur le maire suppléant Benoit Desrochers ainsi que monsieur le directeur général David Paradis-Lapointe, ou en son absence madame la directrice des communications, de la culture et des loisirs Isabelle Chauvin afin de procéder à la signature de la promesse de vente du lot municipal situé entre la future Maison des aînés ainsi que l'école Primaire Émelie-Carron.

Le maire demande le vote.

Résultat du vote.

4. Autorisation de signature au notaire pour l'acquisition du réservoir Gadoury

2024-06-129

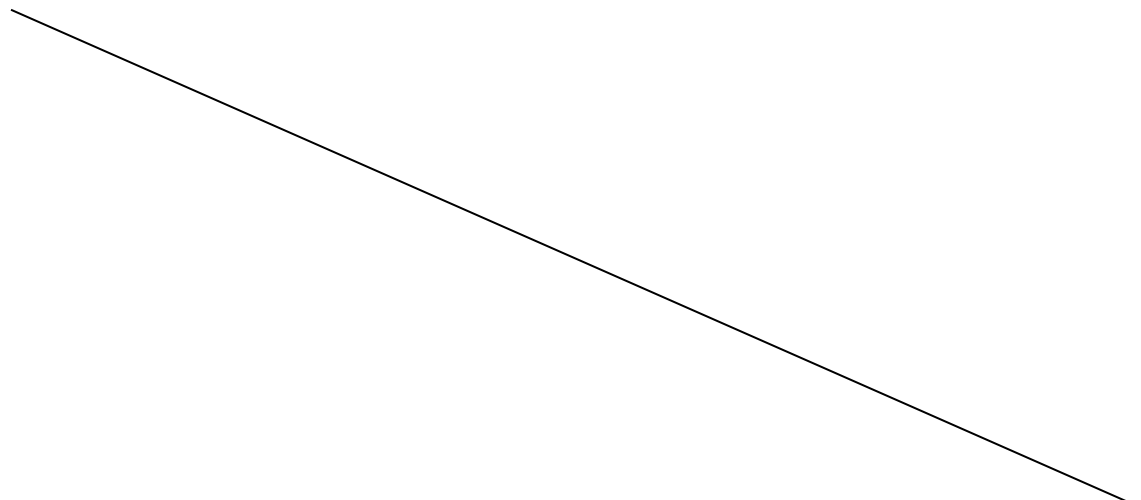
CONSIDÉRANT QUE la municipalité a accepté la proposition du Gouvernement du Québec ;

Il est proposé par Benoit Desrochers et appuyé par Serge Perreault de mandater monsieur le maire Louis Bérard, en son absence monsieur le maire suppléant Benoit Desrochers ainsi que monsieur le directeur général David Paradis-Lapointe, ou en son absence madame la directrice des communications, de la culture et des loisirs Isabelle Chauvin afin de procéder à la signature de l'acte de vente du réservoir Gadoury (lot 5187327) devant le notaire Me Diane Leblanc.

Monsieur François-Henri Lafarge et madame Diane Lavallée demandent d'inscrire leur dissension au procès-verbal.

Le maire demande le vote.

Résultat du vote.





5. Programme de supplément au loyer

À exécuter, en cas de demande uniquement.

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a déployé avec ses partenaires le programme de supplément au loyer ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme, sous certaines conditions, permet de limiter à 25 % du revenu familial la contribution pour le logement pour les locateurs, la différence étant assumé par les partenaires du programme ;

CONSIDÉRANT QUE pour offrir ce programme sur son territoire, la municipalité doit accepter de contribuer à hauteur de 10 % des frais du programme, soit une implication bien souvent symbolique ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire favoriser le maintien de ses bayollais sur son territoire et éviter une migration vers d'autres municipalité offrant ce programme ;

Il est proposé par Serge Perreault et appuyé par Pierre Coutu de confirmer la participation de la municipalité de Sainte-Élisabeth.

Que les fonds requis pour cette dépense soient prélevés pour l'année 2024 au fonds 02 45 000 000 (Matières résiduelles) — projet non réalisé (collecte pellicule agricole).

Monsieur François-Henri Lafarge et madame Diane Lavallée demandent d'inscrire leur dissension au procès-verbal.

Le maire demande le vote.

Résultat du vote.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE — reporté à une séance ultérieure

6.1 Avis d'application du droit de retrait face au règlement 192 de la MRC
D'AUTRAY

Reporté

6.2 Mandat pour finaliser l'entente avec la municipalité de Saint-Félix-de-Valois

Reporté

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions du public sont accueillies.

2024-06-130

2024-06-131

2024-06-132



8. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare l'assemblée close à 19 h 45.

Il y avait 20 personnes présentes.

Louis Bérard, maire

Audrey Parent, Secrétaire d'assemblée

Je, Louis Bérard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à l'engagement par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Louis Bérard, maire

